

## ACTIV' PROJET

### ACCOMPAGNEMENT

#### Objectif :

Activ'Projet doit accompagner le bénéficiaire dans l'élaboration ou la confirmation d'un ou plusieurs projets professionnels. Ces projets peuvent nécessiter ou non la mise en oeuvre d'un parcours de formation.

#### Public :

Cette accompagnement s'adresse aux personnes en recherche d'emploi, quel que soit leurs profils, qui ont besoin de définir entièrement un ou plusieurs projets professionnels ou de confirmer un ou plusieurs projets en partie ébauchés.

#### Méthodologie :

- Entretien individuel en présentiel ou à distance.
- Une période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP), d'une durée minimum de deux jours.

#### Durée :

Parcours de minimum 8 semaines pouvant se poursuivre jusqu'à 12 semaines maximum.

#### Délais d'accès :

Les inscriptions à la formations doivent être finalisées au plus tard 1 mois avant le début de la session.

*Ces délais peuvent s'allonger pour les publics en situation de handicap.*

#### Modalité d'inscription :

Les candidats peuvent s'inscrire :

- En auto-inscription sur le site internet France Travail.
- En contactant notre centre par téléphone ou par mail.
- Sur KAIROS (via les conseillers FranceTravail).



#### Déroulement de l'accompagnement :

La prestation se déroule en quatre étapes adaptées au bénéficiaire :

- Se connaître : Identifier ses compétences, intérêts et valeurs.
- Explorer les métiers : Découvrir les métiers accessibles et porteurs.
- Définir son projet : Élaborer un projet professionnel réaliste.
- Le mettre en œuvre : Planifier les actions nécessaires (formation, VAE...).

#### ENTRETIEN DE CONTRACTUALISATION (45 min) :

L'entretien de contractualisation prend en compte les besoins du bénéficiaire définis avec son conseiller France Travail ou lors de son auto-inscription. Il permet au demandeur d'emploi d'analyser la situation, d'identifier les projets professionnels et de définir les actions à mettre en place. L'entretien vise aussi à adapter le parcours en fonction des besoins d'accessibilité du bénéficiaire.

#### ENTRETIEN À MI-PARCOURS :

A partir de la 4ème semaine et avant la fin de la 6ème semaine, un entretien individuel en présentiel physique ou à distance mené par le référent permet de réaliser un bilan à mi-parcours et d'ajuster éventuellement les objectifs.

#### ENTRETIEN DE BILAN

L'entretien de bilan, réalisé en présentiel ou à distance, permet d'évaluer la situation et d'affiner le projet professionnel.

Il vise à :

- Définir les projets professionnels envisagés (principal et secondaire).
- Identifier les progrès en autonomie
- Déterminer le plan d'action pour concrétiser le projet.

Cet entretien permet également d'informer le bénéficiaire sur les dispositifs de formation adaptés et de faciliter la prise de contact avec son conseiller France Travail pour la suite du parcours.



#### Contact :

Frate Formation Conseil

83 rue de Dole

25000 Besançon

03 81 82 21 75

[contact@frateformation.net](mailto:contact@frateformation.net)

[frateformation.net](http://frateformation.net)